

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

numéro
CC 250925_11

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt cinq septembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	37
exprimés	47
vote	
pour	47
contre	0
abstention	0

Présents :

Martine BAÏSSET, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Jérôme CLARISSAC, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Daniel VALETTE.

Absents avec pouvoirs :

Jean-Paul PAILHOUX à Jean-Luc REQUI, Bernard GOUJON à Valérie ROUVEIROL, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Magali STADLER à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Damien ROUQUETTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET, Michel DRUENE à Daniel VALETTE.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fadilha BENAMMAR KOLY, Izia GOURMELON, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Ahmed KASSOUH, Christian RICARDO, Clément THERY, Chantal BASCOUL.

OBJET :	Participation au financement du fonctionnement de l'école de musique de Lodève pour l'année 2025
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°CC_241010_11 du Conseil Communautaire du 10 octobre 2024, relative à la participation financière au fonctionnement de l'école de musique de Lodève,

CONSIDÉRANT que l'école de musique gérée par la Commune de Lodève permet à des enfants et des adultes du territoire intercommunal de découvrir et pratiquer la musique,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la Communauté de communes participe au financement du fonctionnement de l'école de musique depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT que l'école de musique de Lodève accueille un large public : cent-quatre-vingt-six (186) élèves pour la saison 2024/2025, dont quarante pour cent (40%) issus des communes du territoire Lodevois Larzac, hors Lodève,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le financement au fonctionnement de l'école de musique de Lodève via un fonds de concours d'un montant de quarante-cinq-mille euros (45 000€),
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 657341,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

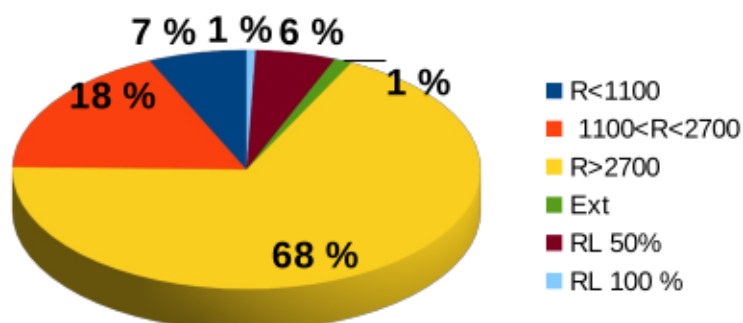
Accusé de réception en préfecture
034-200017341-20250925-CC_250925_11-DE
Date de télétransmission : 26/09/25
Date de publication : 01/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt cinq septembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI

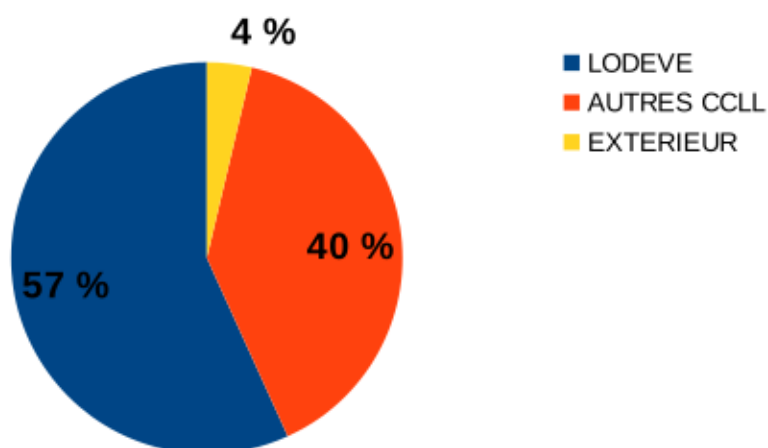
2024/2025

Cette année scolaire, l'école de musique a réuni 186 élèves, 169 en cours particulier d'instrument. La différence représente les élèves inscrits en éveil musical et en pratique d'ensemble.

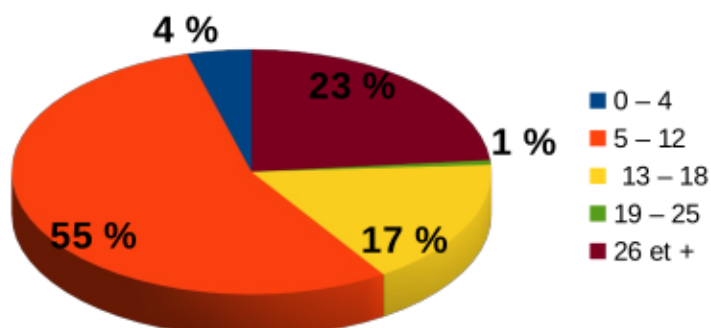
Par revenus



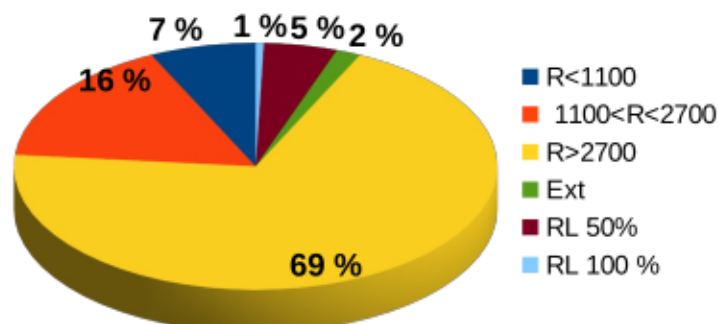
Situation géographique



Par âge



Par revenus



Les cours :

90,5 heures au total d'enseignement musical proposées par 8 professeurs dont :

Cours individuels : 84,5 heures de cours d'instruments

Cours collectifs : 4h de solfège, 1h d'éveil musical et 1h de chorale

A ce total d'enseignement s'ajoute 10h de direction.

Les répétitions de la classe d'orchestre où 30 élèves participent, de l'ensemble de clarinettes, de l'ensemble de guitares et les ateliers pour le projet fête de la musique sont assurés par les professeurs sur leurs temps vacances scolaires (hors 5 semaines de congés) au prorata du nombre d'heures effectué par semaine.

De même les concerts, les dégustations musicales et les moments musicaux en maison de retraite sont assurés de la même façon.